

La formation des comptables les prépare-t-elle à la nouvelle ère informatique ?



Dans un environnement fortement évolutif, la fixation des enseignements de façon standard et figée se révèle être davantage un frein qu'une garantie d'harmonisation.

L'enseignement des disciplines liées aux nouvelles technologies de l'information en est une illustration.

L'ordre des experts-comptables américains publie chaque année à l'adresse de la profession et des entreprises une liste des 10 enjeux technologiques les plus importants.

Les enseignants d'université demandent d'ailleurs à l'AICPA de leur fournir la liste avant sa publication officielle pour intégrer son contenu à leurs programmes de cours¹. Ainsi, l'enseignement s'ajuste en temps réel aux nouvelles exigences de l'économie moderne.

La liste des enjeux technologiques est la suivante :

1. Protection de l'information et contrôles ;
2. Affaires électroniques ;
3. Information électronique financière et de gestion ;
4. Protection des renseignements personnels ;
5. Formation et compétences en technologie ;
6. Reprise après sinistre ;
7. Personnel compétent en TI ;
8. Qualité du service ;
9. Piste de vérification électronique ;
10. Fournisseur de services d'applications.

Aujourd'hui, un maîtrisard moyen en gestion comptable qui s'est suffi de son apprentissage universitaire ne maîtrise que peu l'informatique et ignore l'essentiel des nouvelles technologies. Les praticiens qui manquent de temps pensent que l'impact des nouvelles technologies sur la vie pratique des affaires n'est pas imminent.

C'est mesurer l'ampleur des efforts que les institutions universitaires, les instances professionnelles et les professionnels nous mêmes devront fournir pour que la profession comptable, avec toutes ses composantes, reste au fait des tendances lourdes en technologie de l'information et soit capable de rendre les services que les entreprises et l'économie attendent.

¹ Rapporté par Camagazine – Janvier – Février 2001

Abderraouf YAICH

La Revue Comptable et Financière

Le trimestriel des praticiens de la comptabilité, du droit et des finances

RCF N° 54 Quatrième trimestre 2001